

EXTASE, dispositif de soutien de prématuration et maturation des SNA

Dans le cadre de **France 2030**, l'Etat a lancé 18 **stratégies nationales d'accélération (SNA)** avec un soutien fort pour la recherche et sa valorisation. Rattaché à la SNA Technologie avancée des systèmes énergétiques, le **dispositif EXTASE** fait partie des nouveaux soutiens financiers pour 2 phases spécifiques du développement de projet : **la prématuration et la maturation technologique.**

Comment savoir si mon projet est éligible ?

Vous êtes chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur d'un laboratoire, d'un établissement ou organisme membre du Pôle universitaire d'innovation (PUI) IMPULSE de Lyon Saint-Etienne.

Vous avez un projet de transfert ou de création de startup issu de vos travaux de recherche (TRL 2 à 6) sur l'un des axes suivants :

- **Développer des technologies et des conditions pour disposer de réseaux d'énergie flexibles et résilients :** développer des modèles, du composant au système, multiéchelle, multi-vecteurs ; déployer des technologies en courant continu (électronique de puissance, réseaux) des micro grids aux super grids ; exploiter les réseaux avec une insertion massive de renouvelable, gérer la variabilité, mieux prévoir l'équilibre production/consommation ; digitaliser les réseaux d'énergie.
- **Développer des technologies applicables au domaine de l'éolien flottant**
- **Développer des cellules photovoltaïques à hautes performances techniques et environnementales et haut rendement ainsi que réduire la dépendance vis-à-vis de certains matériaux critiques/stratégiques :** développer des technologies de cellules à très haut rendement, pour une industrialisation à plus long terme ; proposer des procédés de recyclage à haute valeur ajoutée ; prendre en compte la problématique des matériaux stratégiques.
- **Développer des outils et méthodes d'évaluation des analyses de cycles de vie, des outils de mesures et d'empreinte carbone, des capteurs... afin d'évaluer les impacts environnementaux et de mieux prendre en compte l'appropriation sociétale :** limiter l'impact environnemental des procédés et des modes d'exploitation des ENR ; étudier les nouveaux usages, les changements de comportements et comment les nouvelles technologies de l'énergie sont appropriées par la société.

Quelles sont les conditions pour candidater ?

N'hésitez pas à **en discuter avec votre directeur de laboratoire et/ou Vice-Président innovation.**

Votre projet (si prématuration) devra faire l'objet d'**une décision de financement préalable** par votre établissement ou par votre organisme.

Comment soumettre mon projet ?

- **Prématuration :** Votre projet devra être soumis au **COMEX PUI** puis au **Comité d'Engagement et de Sélection (CES)** du consortium EXTASE qui se réunit régulièrement.



- **Maturation :** il devra être soumis à **PULSALYS** puis validé par le **Comité d'Engagement et de Sélection (CES)** du consortium EXTASE.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous solliciter : contact@pui-impulse.fr

Les modalités de financement

	PREMATURATION	MATURATION
TRL	TRL 2 à TRL 3	TRL 4 à TRL 6
Durée	18 mois max	36 mois max
Budget	Financement EXTASE : 90% du montant total du budget Plafond du financement : 80 000€	Financement EXTASE : 65% du montant total du budget Plafond du financement : 400 000€

Etablissements partenaires du PUI IMPULSE

ComUE Université de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet Saint-Etienne, ENS Lyon, INSA Lyon, Ecole Centrale de Lyon, CPE Lyon, HCL, CNRS, Inserm, Inria, INRAE.

